

La garantie de L'Etat de droit par la constitution :

Par **Audrey06**, le **10/10/2011** à **13:37**

Bonjour, je suis étudiante en première année et j'ai à faire ma deuxième dissert en droit constitutionnel

Mon sujet est le suivant : "La garantie de L'Etat de droit par la constitution"

J'ai regroupé pas mal d'information et formuler une problématique mais je suis un peu bloquée au niveau de mon plan.

le voici :

1) La constitution: fondement de l'Etat de droit :

A)la Constitution élément fondamental

(hiérarchie des normes gds principes de la constitutions..)

B)la suprématie de la Consti

(conseil consti, Constitution rigide..)

2) Consti fondamentale mais pas suffisante:

Mes deux parties sont ici très floues, je pensais parler qu'il fallait permettre la mise en place de la consti et des coutumes constitutionnelles mais je me rends compte que mes éléments ne collent pas avec mon plan.

Pourrais-je avoir vos avis ?

merci d'avance :)

Par **alex83**, le **10/10/2011** à **15:01**

Bonjour, %

Votre plan est cohérent et répond selon mon humble avis au sujet. Il faudra toutefois dans vos parties éviter de tomber dans la description systématique qui ennue généralement le correcteur.

Quelle est votre problématique ?

Pour votre 2, songez à la Constitution Russe* ou la constitution égyptienne à l'époque de Nasser adopté à 99% des voix...

La constitution est un indicateur, une garantie à l'existence d'un État de droit mais comme vous le dites, elle n'est là que pour la forme lorsqu'elle n'est pas appliquée de manière efficiente.

Quid du contrôle de constitutionnalité ?

Bon courage ;)

* Exemple :

Article 2 : L'homme, ses droits et libertés, constituent la valeur suprême. La reconnaissance, le respect et la protection des droits et libertés de l'homme et du citoyen sont une obligation de l'État.

==> à mettre en parallèle avec l'actualité.

Par **Audrey06**, le **10/10/2011 à 17:49**

Merci beaucoup pour votre réponse. oui je vois très bien ce que vous voulez dire, ma dissert ressemble trop à une description :S
ma problématique est la suivante :

le rôle de la constitution permet-il à l'État d'être soumis au droit?

Par **alex83**, le **10/10/2011 à 18:08**

Non non, je vous mettais en garde pour la rédaction.

Pour moi votre plan est bon. mais quand vous rédigez, faites attention à ne pas être trop descriptive ;).

Hum par contre là, la problématique ça va pas trop. J'ai du mal à la saisir :s

Par **Audrey06**, le **10/10/2011 à 18:11**

D'accord j'ai compris :)

je n'arrive pas à voir ce que je devrais faire :s

est ce que je peux tout simplement reprendre les termes de mon sujet et juste former une question : " Comment la constitution garantit l'état de droit? "

Par **alex83**, le **10/10/2011 à 20:08**

La question collerait dans l'absolu mais ne colle pas à votre plan.

Vous ne parlez pas du "comment" mais vous vous questionnez sur l'influence concrète que peut jouer la Constitution dans l'existence réelle, tangible, efficiente, d'un Etat de droit [smile3]

Par **Rhyvaldie**, le **20/04/2017 à 09:30**

Salut, je me demande, quelle plan peux on adopté sur le commentaire de l'article 16 des déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/04/2017 à 09:41**

Bonjour

Et moi je me demande si vous avez bien lu la charte du forum, notamment l'article 7 qui précise

[citation] Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac. Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place ! Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé. Pour cela nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique, ou un début de raisonnement pour les cas pratiques et questions de cours avant d'envisager de vous conseiller. Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon. [/citation]

Je vous invite donc à nous faire part d'un début de raisonnement

Merci pour votre compréhension

Par **Serghino9b**, le **03/03/2018 à 06:09**

Besoin d'aide svp le 2 j'arrive pas..Et voir mon 1 s'il est cohérent

Problématique : Comment la constitution garantit-elle les droits fondamentaux ??

Sujet: La garantie de la hiérarchie des normes

1) La mise en place des droits fondamentaux

A) Le bloc de constitutionalité

B) La suprématie de la constitution

Par **LouisDD**, le **03/03/2018 à 09:50**

Salut

Sans le 2 le 1 semble cohérent, mais à voir si avec un 2 le 1 reste équilibré.

Par contre je ne sais pas trop comment aborder ce sujet, ni même si votre problématique est dans le thème (j'ai l'impression que oui mais ça me paraît limitatif, peut être la raison de votre blocage).

A plus